

## Réaction de Bruxelles après les révélations de HRW sur le Burundi

PANA, 15 février 2015 - La Belgique demande au Burundi de mener des investigations sur au moins 47 exécutions sommaires à Cibitoke. Bruxelles, Belgique - La Belgique demande aux autorités burundaises de mener des investigations sur les exécutions sommaires commises par des hommes armés, début janvier 2015 à Cibitoke, dans un rapport de l'organisation Human Rights Watch. Selon le rapport, au moins 47 personnes ont été exécutées par les forces de sécurité et par des hommes identifiés comme des jeunes du parti CNDD-FDD, la formation du président Pierre Nkuruziza.

Dans un communiqué transmis par le gouvernement à la presse, le ministre belge des Affaires étrangères, Didier Reynders, appelle les responsables burundais à identifier les auteurs des exécutions extrajudiciaires, afin qu'ils soient traduits en justice. Dans ce communiqué, le chef de la diplomatie belge rappelle que la défense du territoire national contre les attaques de rebelles est légitime, mais qu'elle doit se faire dans le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire, soulignant que "les mouvements affiliés aux partis politiques, comme le CNDD-FDD, n'ont pas pour vocation d'exercer des responsabilités paramilitaires ou de la police".